

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SAVERNE

~~~~~  
**COMMUNE DE SCHWENHEIM**  
~~~~~

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12
Date de convocation : 15 février 2022

Séance du 21 février 2022

Sous la présidence de Monsieur Gabriel OELSCHLAEGER, Maire de la Commune de SCHWENHEIM.

PRÉSENTS : M. OELSCHLAEGER Gabriel, Maire
M. LERCH Joseph, Adjoint au Maire
M. CAPINHA José, Adjoint au Maire
Mme REINHARDT Régine, Adjointe au Maire,
M. DERVIEUX Jean, Conseiller Municipal
M. ESCHBACH Materne, Conseiller municipal
M. HEID Thierry, Conseiller Municipal
Mme HEITZ Valérie, Conseillère Municipale
M. JACQUET Frédéric, Conseiller municipal
M. JAEGER Gilles, Conseiller Municipal
M. KERN Thomas, Conseiller Municipal
M. SCHMITT Pierre, Conseiller Municipal

EXCUSÉS : Mme RICHART Céline, Conseillère Municipale, donne procuration à M. CAPINHA José
Mme WEISS Virginie, Conseillère Municipale
M. SCHNEIDER François, Conseiller Municipal.

Assistait en outre à la séance :

Mme Valérie GENDREAU, Secrétaire de Mairie.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en application du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 5211-1 et L. 2121 ; art. L 2121-10 ; art. L 2121-11) s'est réuni sous la présidence de M. Gabriel OELSCHLAEGER, lundi 21 février deux mil vingt deux, à 19 heures trente en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

- 2022-01 Approbation du PV de la séance du 29 novembre 2021
- 2022-02 Désignation des secrétaires de séances
- 2022-03 Communauté de Communes du Pays de Saverne - Prise de compétence "Coordination et mise en réseau des acteurs de la jeunesse, communication sur les actions jeunesse du territoire
- 2022-04 Fusion des consistoires de Strasbourg, Sainte-Marie-aux-Mines et Bischwiller
- 2022-05 Acquisition décorations de Noël
- 2022-06 Convention Dark-Pixie
- 2022-07 Demande de subvention "Garde et Aide à Domicile"
- 2022-08 Fixation du loyer C-FLOU
- 2022-09 Restauration des trois autels de l'Eglise paroissiale

2022-01 Approbation du PV de la séance du 29 novembre 2021

Approbation du PV du 29 novembre 2021.

Pour : Unanimité des membres présents Contre : 0 Abstention : 0

2022-02 Désignation des secrétaires de séance

En vertu des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été nommées secrétaires de séance :

- Mme HEITZ Valérie
- M. JAEGER Gilles.

Pour : Unanimité des membres présents Contre : 0 Abstention : 0

**2022-03 Communauté de Communes du Pays de Saverne - Prise de compétence
"Coordination et mise en réseau des acteurs de la jeunesse, communication
sur les actions jeunesse du territoire"**

Dans sa séance du 9 décembre 2021 la communauté de communes a approuvé la prise de compétence « coordination et mise en réseau des acteurs de la jeunesse, communication sur les actions jeunesse du territoire ».

La CCPS a engagé une étude relative à la compétence « jeunesse », sachant qu'elle n'exerce pas cette compétence à travers ses statuts, mais intervient toutefois dans le domaine de la jeunesse à travers l'offre ALSH qu'elle déploie sur le territoire et le soutien au RAJ dans le cadre d'une convention d'objectifs.

Cette étude avait vocation d'apporter une aide à la décision quant à l'intervention de la CCPS dans le champ de la jeunesse et de clarifier son rôle à l'égard des autres acteurs ainsi que des Communes.

A l'issue d'un travail complet, comprenant phase de diagnostic et séances d'échange en atelier avec les différents acteurs portant des actions en faveur de la jeunesse, le bureau d'étude a formalisé 4 scénarios de positionnement de la CCPS.

Ces scénarios ont notamment été présentés en séance des « Commissions Réunies » le 10 novembre dernier. Les élus ont alors privilégié une prise de compétence qui confère à la CCPS un rôle limité de coordination et de mise en réseau des acteurs de la jeunesse présents sur le territoire. Une offre d'accompagnement sous diverses formes et en direction de divers publics jeunes a été identifiée. En revanche, l'articulation de cette offre selon les différents besoins et sa diffusion en direction des publics cibles est à améliorer, d'où l'importance d'une coordination qui pourrait être portée par la CCPS.

Cette coordination est par ailleurs retenue par le Contrat Territorial Globalisé à intervenir avec la CAF, contrat qui a identifié ce besoin et propose une participation financière au poste de coordination qui serait à créer.

Il est proposé de compléter les statuts de la CCPS par une compétence spécifique «coordination et mise en réseau des acteurs de la jeunesse, communication sur les actions jeunesse du territoire».

Cet intérêt communautaire laisse aux communes l'exercice de la compétence jeunesse mais permet de conclure des conventions d'objectifs avec les associations et partenaires divers, afin de mener des actions cohérentes et complémentaires entre les intervenants. Il renforce le partenariat avec la CAF et reconnaît la CCPS dans une vocation de référent dans la promotion de l'offre d'accompagnement de la jeunesse du territoire.

De ce fait il convient au conseil municipal de se prononcer sur cette prise de compétence «coordination et mise en réseau des acteurs de la jeunesse, communication sur les actions jeunesse du territoire».

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 décembre 2021 décidant la prise de compétence « coordination et mise en réseau des acteurs de la jeunesse, communication sur les actions jeunesse du territoire »,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- d'approuver la prise de compétence « coordination et mise en réseau des acteurs de la jeunesse, communication sur les actions jeunesse du territoire » par la communauté de communes du pays de Saverne.

2022-04 Fusion des consistoires de Strasbourg, Sainte-Marie-aux-Mines et Bischwiller

Le maire informe le conseil municipal que le synode de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a approuvé par délibération du 25 octobre 2021 la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller. Cette fusion a préalablement été approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg ».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli, préalablement à la modification de l'ordonnance du 26 octobre 1899 relative à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

Délibération :

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.

2022-05 Acquisition décorations de Noël

Le Maire informe le Conseil Municipal de la constatation de 2 décorations de Noël à ce jour inutilisables. Il propose le renouvellement de ces décorations.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

ACCEPTE le renouvellement de ces décorations pour un montant de **625,62 € TTC**.

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

2022-06 Convention Dark-Pixie

Considérant que DARK PIXIE, représenté par Madame Catherine FLORIAN-KERN, propose l'organisation de 2 concerts les 12 et 13 août 2022,

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention de partenariat entre DARK PIXIE et la Commune de Schwenheim pour ces deux manifestations,

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention avec DARK PIXIE
- d'autoriser la Mairie à signer la convention
- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

2022-07 Demande de subvention "Garde et Aide à Domicile"

Monsieur le Maire présente l'association "Garde et Aide à Domicile" aux conseillers. Cette association intervient au domicile de personnes âgées dépendantes, en situation de handicap ou des personnes plus jeunes fragilisées par la maladie. Leur mission est de favoriser le maintien à domicile.

L'association sollicite notre soutien financier afin de contribuer à son fonctionnement.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande de subvention.

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

2022-08 Fixation du loyer C-FLOU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la locataire, Madame Cindy GRAFF, vient de quitter le logement communal situé au 112 rue Principale. La société C-FLOU, occupant la majeure partie du bâtiment, souhaite occuper ce logement vacant.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- louer le logement vacant à la société C-FLOU
- fixer le loyer pour tout le bâtiment à 1 070,00 € par mois
- fixer le montant des charges à 350,00 € par mois
- autoriser le Maire à signer le nouveau contrat.

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

2022-09 Restauration des trois autels de l'Eglise paroissiale

- Eglise paroissiale Saints-Vincent-et-Anastase - Restauration des trois autels :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, après avoir restauré l'intérieur de l'Eglise, il y aurait lieu de restaurer le maître-autel et les deux autels latéraux de notre église paroissiale. Effectivement, ces trois autels se trouvent dans un état critique et mériteraient un décapage, un comblement des fissures, un ponçage et une mise en teinte. Le projet de restauration vise à stopper les altérations en cours et à redonner une lisibilité satisfaisante à l'ensemble.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les devis et précisions concernant la restauration du maître-autel et des deux autels latéraux.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à la restauration des trois autels, qui sera programmée sur trois ans
- de retenir les devis de l'Atelier de l'Est, en date du 7 février 2022, à savoir :

| | | |
|------------------------|-----------------------------|------------------------|
| . Maître-autel : | 12 700,00 € HT, soit | 15 240,00 € TTC |
| . Autel latéral nord : | 14 230,00 € HT, soit | 17 076,00 € TTC |
| . Autel latéral sud : | <u>14 230,00 € HT, soit</u> | <u>17 076,00 € TTC</u> |
| Total : | 41 160,00 € HT | 49 392,00 € TTC |
- de solliciter une subvention auprès de la CEA.
- de solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier auprès de la Fondation du Patrimoine et du Conseil de Fabrique.

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

Séance close à 21h30